DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 09/04/20
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 09/04/20
Affichage le : 24/04/20
Transmission préfecture le : 22/04/20
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20200417-lmc1113800-DE-1-1
Du : 22/04/20
Délibération exécutoire le : 24/04/20

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 17 avril 2020

POLITIQUE B07 RSA ET INSERTION
AVENANT 2020 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT GIP ACTIVIT'Y

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la délibération du Conseil Général du 18 décembre 2014 portant création d'un groupement d'intérêt public (GIP) agence départementale d'insertion des Yvelines et adhésion du Département,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015110-0001 du 20 avril 2015 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « agence départementale d'insertion des Yvelines »,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017174-0005 du 23 juin 2017 portant approbation de la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public « agence départementale d'insertion des Yvelines »,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 18 mai 2018 portant approbation de l'avenant à la convention partenariale entre le Département et le GIP ActivitY',

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2020-02-07-004 du 7 février 2020 portant approbation de la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public Activity « agence interdépartementale d'insertion Hauts-de-Seine et Yvelines ».

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la tacite reconduction par périodes équivalentes, ainsi que l'avenant 2020 à la convention partenariale intervenue entre le Département des Yvelines et le GIP Activity', Activity « agence interdépartementale d'insertion Hauts-de-Seine et Yvelines », tel qu'annexé à la présente délibération.

Autorise le Président du Conseil Départemental ou son représentant à signer ce document.

Attribue au GIP ActivitY' une dotation de 7,8 M€ qui se compose de :

- Une dotation de fonctionnement de 7,6 M€ qui sera versée en trois fois :
    - 30 % avant vote du budget primitif du GIP
    - 50 % après vote du budget primitif du GIP
    - le solde en novembre qui pourra être ajusté en fonction de la prévision de réalisation de la section fonctionnement
- Une dotation d'investissement de 0,2 M€ qui sera versée en deux fois :
    - 50 % avant vote du budget primitif du GIP
    - le solde en novembre qui pourra être ajusté en fonction de la prévision de réalisation de la section d'investissement

Dit que les dotations seront imputées sur le chapitre 204, article 2041782 et sur le chapitre 65, article 65737 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 17 avril 2020

AVENANT 2020 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT GIP ACTIVIT'Y

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier. Secrétaire : Nicolas Dainville

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Ne prend pas part au vote (1) : Catherine Arenou.

Absent excusé (1) : Philippe Brillault.

Procurations (6) : Jean-Noël Amadei à Elisabeth Guyard, Philippe Benassaya à Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet à Jean-François Raynal, Pierre Fond à Pierre Bédier, Didier Jouy à Josette Jean, Yann Scotte à Karl Olive.